



Chers propriétaires,

Vous êtes loueur de meublés en Vallée d'Ossau et nous sommes heureux de vous compter parmi les hébergeurs qui font vivre l'activité touristique de notre territoire.

Le 19 octobre 2024, l'Assemblée et le Sénat ont adopté la Loi n°2024-1039 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale. Cette loi, dite Loi Lemeur ou encore « Loi anti-airbnb » va modifier votre activité. De ce fait, il nous semble important de vous réunir afin de discuter de ces évolutions, de l'accompagnement et des services proposés par l'Office de tourisme de la Vallée d'Ossau.

Ainsi, nous vous proposons de nous rencontrer lors d'une matinée d'information et d'échanges le samedi 14 juin à partir de 9h30 à l'Espace 2015 à Laruns.

Nous aborderons différentes thématiques telles que :

- Les dispositions légales qui régissent l'activité des loueurs de meublés : enregistrement, DPE, etc...
- Bien déclarer sa taxe de séjour : dans quel but ?
- Le classement des meublés de tourisme : pour quoi faire ?
- Les services proposés par l'Office de tourisme : partenariats, site internet, éditions
- La centrale de réservation : un outil pour diversifier ses canaux de commercialisation
- Actualités et tendance du secteur : comment se préparer ?

Notre intervention, ponctuée de temps d'échanges où vous pourrez vous exprimer, sera suivie d'un moment de convivialité et de partage.

Nous remercions de bien vouloir vous inscrire, impérativement avant le 25 mai, via le formulaire dédié afin de nous permettre d'organiser cette rencontre dans les meilleures conditions.

Gaëtan EVEILLARD
Directeur Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau

Robert CASADEBAIG
Président